

**On a tous dans nos connaissances entendu parler de près ou de loin du compost. En Gironde, deux formations insolites existent : celle de guide et maître composteur. Un diplôme loin d'être évident.**

Mercredi, le Conseil général s'est félicité d'un chiffre : 390 kg. C'est la quantité de déchets ménagers produite par chaque girondin en un an. Autrement, c'est 20 kg de moins qu'en 2005. Parmi ces déchets, l'ADEME (1) estime à **40% ceux qui sont putrescibles** (déchets de cuisine, de jardinage, cendres, litières, ...). Dans la mouvance de réduction et tri des déchets, le compost est un geste éco-citoyen de base auquel on ne peut plus passer à côté. **Aujourd'hui, 33% des girondins compostent.** C'est 7% de plus qu'il y a trois ans. Si l'on en croit notre département, ce chiffre peut être amené à exploser, notamment grâce aux formations à sa charge de guide et maître composteurs qu'ont suivi 334 girondin(e)s.



**Jean-Louis Bergey, directeur de l'ADEME, Agnès Mikelbrencis, du SMICVAL, Alain Renard, vice-président du conseil général, Jean-Paul Collaert, qui dispense les formations et Laurent Salaun, en charge du dossier Compost au Gonseil général** Photo Bordeaux Actu - Jonathan Beneteau

Les 25 sessions de formation, préparées par l'ADEME et l'association **Les Jardins d'Aujourd'hui** ont été entièrement gérées par **Jean-Paul Collaert** ([lire notre article d'aujourd'hui même en cliquant ici](#)), pendant longtemps président de cette dernière association, épaulé par **Eymeric**, le tenancier charismatique du jardin jouxtant le jardin botanique de Bordeaux Bastide. Devenir guide composteur n'a finalement pris qu'une journée. Une présentation théorique du compostage la matinée précédait une après-midi pratique, où les futurs guides mettaient la main à la pâte ou les mains dans la pâte. En ce qui concerne les maîtres composteurs - ils ne sont que 13 en Gironde - disons qu'ils ont retourné un peu plus de compost après leur formation de guide. Cette formation de "niveau 2" a pour objectif de rendre les maitres composteurs autonomes, aptes à former des futurs guides. Les deux diplômés, de toute façon, sont incités vivement à relayer leur savoir-faire localement, dans leur commune, de

manière bénévole.

## Composter dans les règles de l'art

Avoir un composteur, c'est bien ; bien composter, c'est encore mieux. Et si formation il y a, c'est d'abord pour que les plus réticents prennent conscience de l'intérêt du compost, mais aussi parce qu'une fois équipé, l'action en elle-même est loin d'être évidente. Il faut savoir que les déchets en compostage sont **transformés par des micro-organismes** - champignons ou bactéries - ou des vers et des insectes. Cette modification nécessitant **oxygène et humidité** va mener au compost en tant que tel, c'est à dire à l'humus, la terre des sous-bois. **Un bon compost ne sent finalement pas mauvais du tout !** Et pour le réussir, il convient dans un premier de ne pas y mettre n'importe quel déchet n'importe quand. Les guides composteurs savent désormais distinguer le vert du brun, c'est à dire le déchet gorgé d'eau et le déchet sec, le carboné comme le papier de l'azoté comme les tontes de gazon fraîches. En créant une bonne base de brun dans le composteur, au dessus de laquelle nous allons alimenter le compost par couches successives de vert et de brun, l'humus a toutes ses chances de croître. **Mais attention, entretenir son compost, c'est l'aérer régulièrement**, contrôler son humidité, notamment avec un carton pour recouvrir le dessus du tas, et ne pas briser l'équilibre vert-brun par l'ajout d'un déchet déjà en excès dans le bac. La peau d'orange en est un bel exemple. Souvent traité avec des pesticides et conservateurs, l'agrume ralentit la décomposition. Ce qui semblait ce mercredi échapper à Jean-Louis Bergé, directeur de l'ADEME, qui s'est laissé prendre au piège : " **si vous mettez beaucoup d'agrumes, ça donne une bonne odeur d'orange** ". Ce qui formation faite, ne se vérifie pas vraiment...

**Au final, on estime aujourd'hui le nombre de composteurs en Gironde à 45 000. Pour y avoir droit gratuitement, rapprochez-vous de votre communauté de communes, et demandez à être formé. Un jour, vous serez maître composteur !**

(1) ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie